



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du mardi 02 septembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

539 013 – RACING CLUB DE FRANCE (R2/D)

Courriel du RACING CF demandant à jouer l'ensemble des rencontres de son équipe Seniors R2/D à 12h30, lorsque des rencontres de CNU19 et CNU17 se déroulent sur les installations.

Après vérification des plannings, les rencontres fédérales ne se déroulant pas sur le même terrain que l'équipe Seniors, la Commission donnera son accord, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.

519 839 - VILLEJUIF U.S. (R1/B) - TERRAIN

Stade Louis Dolly n°1 – NNI 94 076 02 01

Reprise de dossier.

La Commission regrette de ne pas avoir eu de retour à ses demandes des 15 juillet 2025 et 27 août 2025.

En l'absence d'informations concernant les travaux envisagés sur le stade Louis Dolly et compte tenu du début du championnat imminent, la Commission demande au club de l'US VILLEJUIF de bien vouloir lui communiquer un terrain de repli de niveau T3, pour ses rencontres à domicile, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le MARDI précédent le match au plus tard.

1^{er} match à domicile :

53391783 VILLEJUIF US / CHATOU AS du 20/09/2025 (R1/B).

La Commission précise qu'en l'état actuel du dossier, l'équipe de VILLEJUIF U.S. ne pourra pas disputer ses matchs à domicile sur le stade Louis Dolly en championnat Seniors R1.

53391787 MONTREUIL FC 1 / ULIS CO 1 du 20/09/2025 (R1/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTREUIL FC, à compter du 01/06/2025, la Commission indique au club de MONTREUIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MONTREUIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53391743 MONTREUIL FC 1 / LE MEE SP. du 18/10/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53392183 MONTFERMEIL FC 1 / CSL AULNAY 1 du 21/09/2025 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance du courriel du CS COUNTRY ACADEMIE indiquant le prêt d'un terrain de repli au stade Pierre Graff à COUNTRY pour jouer ce match.

vu l'avis favorable de la C.R.T.I.S., conformément à l'article 39.1 du R.S.G. de la LPIFF.

autorise que cette rencontre se déroule le dimanche 21 septembre 2025 à 15h00, sur le stade Pierre Graff à COUNTRY, **sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.**

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

53392139 MONTFERMEIL FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 19/10/2025 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance du courriel du CS COUNTRY ACADEMIE indiquant le prêt d'un terrain de repli au stade Pierre Graff à COUNTRY pour jouer ce match.

vu l'avis favorable de la C.R.T.I.S., conformément à l'article 39.1 du R.S.G. de la LPIFF.

autorise que cette rencontre se déroule le dimanche 19 octobre 2025 à 15h00, sur le stade Pierre Graff à COUNTRY, **sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.**

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

Autre rencontre concernée :

53392150 MONTFERMEIL FC 1 / IVRY FOOT 2 du 09/11/2025

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTFERMEIL FC, à compter du 01/07/2025.

La Commission indique au club de MONTFERMEIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 07 octobre 2025 à 12h au plus tard.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53392585 TREMBLAY FC 1 / PARAY FC 1 du 07/09/2025 (R2/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de TREMBLAY FC, à compter du 12/05/2025, étant précisé qu'un des 2 matchs de suspension de terrain a été purgé sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de TREMBLAY FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 05 septembre 2025 à 12h au plus tard.

53393790 GARENNE COLOMBES AF 1 / AUBERVILLIERS FCM 2 du 07/09/2025 (R3/B)

Demande de l'AF GARENNE COLOMBES pour jouer le samedi 06 septembre 2025 à 19h00, en raison de la mobilisation pour le forum des associations.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FCM AUBERVILLIERS, à transmettre au plus tard le vendredi 05 septembre 2025 à 12h.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53391791 PARIS FC 2 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 06/09/2025 (R1/B)

Demande de l'ES COLOMBIENNE pour décaler cette rencontre le samedi 06 septembre 2025 à 17h, en raison d'un événement en hommage de leur secrétaire récemment décédé.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS FC, à communiquer au plus tard le vendredi 05 septembre 2025 à 12h.

U20 - CHAMPIONNAT

523411 – IVRY US R3/B

Rappel :

Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission indique au club d'IVRY US qu'il devra fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **sur les deux premiers matchs à domicile lors de la Saison 2025/2026.**

53447584 – IVRY US / ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 du 14/09/2025

53447530– US IVRY / PARIS 15 AC du 05/10/2025

Terrain de repli à fournir au plus tard le vendredi précédent le match à 12h.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE
--

527 759 – BUCHELOISE A.S.

Courriel de l'AS BUCHELOISE demandant la participation de son équipe à la compétition.

524 631 – LA PLAINE DE FRANCE F.C.

Courriel de LA PLAINE DE FRANCE indiquant le retrait d'engagement de son équipe.

Au regard de ce retrait d'engagement, la Commission intègre l'équipe de BUCHELOISE AS en lieu et place de LA PLAINE DE FRANCE FC

Le match devient 54425765 VITRY CA (U18 D2) / BUCHELOISE AS (U18 D3) à jouer le 14/09/2025.

550 274 BONDY A.S.

Courriel de l'AS BONDY indiquant le retrait d'engagement de son équipe.
La Commission prend note.

54425779 HARDRICOURT US 1 / COSMO TAVERNY 1 du 14/09/2025

Demande de l'US HARDRICOURT pour jouer à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe Départementale Seniors.
Accord de la Commission.

54425773 ECOUEN FC 1 / CHELLES AS 1 du 14/09/2025

Demande de FC ECOUEN pour jouer à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe de France.
Accord de la Commission.

54425769 CHEVILLY LARUE ELAN 1 / VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS du 14/09/2025

Courriel de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY SS demandant un report de cette rencontre, en raison d'un stage de l'équipe U18 en province à cette date.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande au regard du calendrier de l'épreuve.

Calendrier des tours

- Le 14/09/2025 : tour de cadrage (exempts : les clubs de CN U19 – R1 – R2 – R3 + 138 clubs de championnat départemental).
- Le 28/09/2025 : 1^{er} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 12/10/2025 : 2^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 26/10/2025 : 3^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).

U18 - CHAMPIONNAT

53394909 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 du 21/09/2025 (R3/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 2 U18 de SAINT OUEN L'AUMONE AS, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club SAINT OUEN L'AUMONE AS qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de SAINT OUEN L'AUMONE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Cette rencontre se jouera à 11h00, **sur les installations du stade de PIERRELAYE (à confirmer)**

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

Autre rencontre concernée :

53394865 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / LUSITANOS ST MAUR 1 du 19/10/2025 (R3/B)

Courriel de l'AS SAINT OUEN du 31/07/2025 demandant la possibilité de jouer à 11h, les deux rencontres concernées par le terrain neutre.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de votre adversaire.

Elle précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53395046 RED STAR FC 1 / RC ARGENTEUIL 2 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande du RED STAR FC pour jouer à 12h, en lever de rideau d'un match de Championnat National U17.
Accord de la Commission, les rencontres des compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

53395178 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / HOUILLES AC 2 du 14/09/2025 (R3/D)

Demande de VILLEMOMBLE SPORTS pour jouer à 15h00 sur le stade Alain Mimoun à VILLEMOMBLE, en raison du forum des associations

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de HOUILLES AC à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

U17 – CHAMPIONNAT

La Commission fait un point sur les ajouts / retraits d'engagement en R3.

Retraits d'engagement :

SUCY F.C. – 521870 (R3 – Poule E)
.CRECY F.C. – 547013 (R3 – Poule F)
POISSY F.C. – 564690 (R3 – Poule G)
JEUNESSE ETAMPOISE – 581141 (R3 – Poule H)
MONTIGNY LE BRETONEUX (R3 – Poule G)
CARRIERES SUR SEINE (R3 – Poule D)
TREMBLAY FC (R3 – Poule C)

Ajouts d'engagement :

VILLENEUVE ABLON US 1 – 580485 – intègre la poule E à la place de SUCY FC.
MAISONS LAFFITTE FC 1 – 552332 – intègre la poule G à la place de MONTIGNY LE BRETONNEUX.
LOGNES US 1 – 532139 – intègre la poule F à la place de CRECY FC.
EPINAY ATLETICO 1 – 551987 – intègre la poule H à la place de JEUNESSE ETAMPOISE.
PARIS 13 ATLETICO 2 – 523264 – intègre la poule A à la place de PUISEUX LOUVRES 95 FC qui est basculé dans la poule C à la place de TREMBLAY FC.

En poule H, la Commission procède à une modification du calendrier des équipes de COMBS CA et SACLAS MEREVILLE en raison de problème d'alternance.

53395568 PARIS INTERNATIONAL 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 21/09/2025 (R2/B)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de PARIS INTERNATIONAL, à compter du 01/07/2025. La Commission indique au club de PARIS INTERNATIONAL qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LA COURNEUVE, SAINT DENIS et PARIS accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard

Autre rencontre concernée :

53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIENNE DE PARIS du 05/10/2025

53395443 TRAPPES ES 1 / US VAIRES 77 1 du 14/09/2025 (R2/A)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de TRAPPES ES, à compter du 01/07/2025.

La Commission indique au club TRAPPES ES qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TRAPPES accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 12 septembre 2025, au plus tard

Autre rencontre concernée :

53395388 TRAPPES ES 1 / JA DRANCY 2 du 05/10/2025 (R2/A)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53396013 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024, étant précisé que 3 des 5 matchs de suspension de terrain ont été purgés sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53395844 ORVILLOISE AS 1 / ISSY FC 1 du 14/09/2025 (R3/B)

Demande d'inversion de l'AS ORVILLOISE, sans motif.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC ISSY, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

A défaut, cette rencontre sera maintenue sur les installations de l'AS ORVILLOISE.

53395312 FC 93 BOBIGNY 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 14/09/2025 (R1)

Demande de FC 93 BOBIGNY pour jouer à 16h00, en raison de l'organisation interne du club.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de d'EPINAY ACADEMIE, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

U16 – CHAMPIONNAT**53397738 FC FLEURY 91 2 / RIS ORANGIS US 1 du 14/09/2025 (R3/C)**

Demande de FC FLEURY 91 pour jouer le samedi 13 septembre 2025 à 14h00, en raison d'un accord entre éducateurs.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule B****53401662 LINAS MONTLHERY ESA 1 / PARIS FC 1 du 14/03/2026****Rappel**

La Commission informe le club que l'alternance avec l'équipe Seniors National 3 n'a pas pu être respectée pour cette rencontre

Les compétitions Nationales étant prioritaires sur celles de niveau Régional, la Commission invite le club à proposer un autre terrain ou un autre horaire pour ce match.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**53399213 MONTFERMEIL F.C. / CHELLES AS du 14/09/2025 (R3/D)****Rappel.**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 19/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de un match ferme à l'équipe 1 Vétérans de MONTFERMEIL F.C., à compter du 14/04/2025 et à la décision de la Commission du 23/05/2025, la Commission indique au club de MONTFERMEIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MONTFERMEIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **pour le vendredi 12 septembre 2025, au plus tard.**

53398528 SURESNES JS 1 / EZANVILLE ECOUEN US du 21/09/2025**Rappel.**

Réception du courriel de SURESNES JS accompagné de l'attestation municipale d'indisponibilité du terrain. La Commission procède à l'inversion des matchs aller / retour et demande à EZANVILLE ECOUEN de lui confirmer la possibilité d'accueillir le match.

53399084 MORMANT FC 1 / VGA SAINT MAUR 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande d'inversion du FC MORMANT, en raison d'un tournoi sur les installations à cette date, avec accord de VGA ST MAUR.

Les rencontres deviennent :

Aller - 53399084 VGA SAINT MAUR 1 / MORMANT FC 1 le 14/09/2025

Retour – 53399144 MORMANT FC 1 / VGA SAINT MAUR 1 le 29/03/2026

Accord de la Commission

A défaut, la Commission demande au club du FC MORMANT de trouver un autre terrain pour jouer ce match, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

53399079 AVONNAISE US FOOT / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE du 14/09/2025 (R3/C)

Réception d'un arrêté municipal de la Mairie informant l'impraticabilité du stade Benjamin GONZO du 22/08/2025 à une date indéterminée, en raison d'un affaissement du terrain.

La Commission demande au club de l'US AVONNAISE un autre terrain pour jouer cette rencontre et demande la possibilité d'inversion au club d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.